

VIETNAM



Pour l'Égalité Femme - Homme



TABLEAU DE LA SITUATION DE L'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

Le Viêt Nam, officiellement la République socialiste du Viêt Nam, est un pays d'Asie du Sud-Est situé à l'est de la péninsule indochinoise. Il a une superficie de 335 000 km² et compte 96 395 051 habitants en 2018. Ce pays a fait sa déclaration d'indépendance le 2 septembre 1945. Il est bordé par la Chine au nord ; le Laos, le Cambodge et le golfe de Thaïlande à l'ouest et la mer de Chine méridionale à l'est et au sud. Sa capitale est Hanoï. Elle est bordée par la mer de Chine, le golfe du Tonkin et le golfe de Thaïlande. Sa frontière maritime est longue de 3 260 km. Il a la forme d'un « S » étiré, dont les extrémités seraient distantes de 1 650 km.

Le Viêt Nam est officiellement une République socialiste dont la devise est le dông. Un seul parti est autorisé, le Parti communiste vietnamien qui contrôle toutes les institutions politiques du pays. L'article 4 de la Constitution dispose que « Le Parti communiste du Vietnam,

détachement d'avant-garde de la classe ouvrière, représentant fidèle des intérêts de la classe ouvrière, du peuple travailleur et de toute la nation, adepte du marxisme-léninisme et de la pensée de Ho Chi Minh, est la force dirigeante de l'État et de la société ».

La démographie du Viêt Nam se caractérise par un regroupement de la population dans les plaines littorales, principalement les deltas du fleuve Rouge et du Mékong.

La langue officielle qui est le vietnamien est aujourd'hui écrite au moyen d'un alphabet dérivé de l'alphabet latin. Mais, il faut tout de même noter que la francophonie évolue, elle aussi, au travers d'institutions telle que l'Organisation internationale de la francophonie dont le Viêt Nam fait partie et l'Association internationale des régions francophones dont la province de ThuaThiên-Hué fait partie.

Le pays a adhéré à de nombreux instruments internationaux instaurant l'égalité femmes-hommes.

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, New York, 18 décembre 1979 (CEDEF/CEDAW)	Date de signature : 29 juillet 1980
		Date de ratification : 17 février 1982
	Protocole facultatif à la CEDEF , New York, 6 octobre 1999	Non signé
	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, New York, 16 décembre 1966 (PIDESC)	Date d'adhésion : 24 septembre 1982
	Convention relative aux droits de l'enfant, New York, 20 novembre 1989 (CDE)	Date de signature : 26 janvier 1990
		Date de ratification : 28 février 1990
	Résolution 1325 adoptée à l'unanimité le 31 octobre 2000 par le Conseil de sécurité des Nations Unies portant sur le droit des femmes, la paix et la sécurité	Adhésion
	Déclaration de Beijing et Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes du 15 septembre 1995	Adhésion



<p>Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), Commission de la Condition de la Femme. Résolution: « Mettre fin à la mutilation génitale féminine » du 26 novembre 2012</p>	<p>Adhésion</p>
---	-----------------

ETAT D'HARMONISATION DE LA LEGISLATION NATIONALE AVEC LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

Si la loi reconnaît l'égalité des sexes dans les domaines économique, politique et social ; il existe dans les faits une inégalité. Cela n'est plus une question de légalité mais plutôt une question de mentalité. Celle-ci continue à être omniprésente surtout dans le milieu rural.

En novembre 2006 la loi sur l'égalité des sexes a été adoptée et elle est entrée en vigueur le 1er juillet 2007. Des modifications ont été apportées en 2003 à la loi foncière.

La loi sur la famille et le mariage de 2000 interdit en son article 4 alinéa 2 le mariage précoce et le mariage forcé ainsi que d'infliger des souffrances physiques ou morales à son conjoint et tout autre membre de la famille. L'article 9 de cette présente loi pose les conditions pour contracter le mariage, notamment l'âge qui est au moins de 20 ans pour l'homme et de 18 ans pour la femme.

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES TEXTES SUR L'EGALITE FEMMES / HOMMES : MECANISMES INSTITUTIONNELS, AVANCEES ET OBSTACLES DANS DIFFERENTS DOMAINES

Pour la mise en œuvre des textes visant à l'égalité femmes-hommes, le pays s'est doté de plusieurs mécanismes institutionnels.

Mécanismes institutionnels

Une Stratégie nationale de promotion de la femme a été adoptée, laquelle s'inspire du Programme d'action de Beijing.

Un certain nombre de mesures sont en train d'être mises en œuvre à savoir l'Ordonnance relative à la prévention et à la répression de la prostitution et le Plan d'action pour la prévention et la répression de la traite des femmes et des filles.

AVANCEES ET OBSTACLES DANS DIFFERENTS DOMAINES :

Malgré l'existence du cadre juridique, de mécanismes institutionnels mis en place pour rendre effective l'instauration de l'égalité femmes-hommes au Vietnam et des avancées notoires, il existe encore, dans divers domaines, de nombreux obstacles qui freinent l'atteinte de cet objectif.

➤ Santé et social

- **Les avancées**

Les droits sur la terre sont un des problèmes majeurs touchant les paysannes. Dans le système socialiste du Vietnam, “la terre est propriété du peuple entier”, mais elle est “gérée par l'Etat”. L'Etat loue par conséquent les terres et délivre les “Certificats des Droits d'Utilisation de la Terre”. La loi sur la famille et le mariage requiert que les noms du mari et de la femme figurent sur le CDUT et les terres acquises durant le mariage sont considérées comme le bien commun.

- **Les obstacles**

La société vietnamienne conserve encore une vision rétrograde de la femme, très ancrée dans les mentalités, qui pousse les femmes à oublier leurs droits lorsque ceux-ci vont à l'encontre de la tradition. Selon le rapport des Volontaires des Nations Unies, seulement 3 % des CDUT sont enregistrés au nom de femmes et 3 % portent les deux noms du mari et de la femme.

La traite des femmes et des filles et l'exploitation de la prostitution persistent, tant à l'intérieur du pays qu'à destination d'autres pays. Les trafiquants et autres individus qui exploitent la prostitution des femmes sont rarement poursuivies et condamnés.

Du fait des pratiques traditionnelles, les femmes héritent rarement de terres ou n'ont aucun mot à dire sur les droits d'usage de la terre de leurs parents.

- Avec les lois sur la “sécurité nationale”, notion vague et fourre-tout, le fait de “porter atteinte aux intérêts de l'Etat, des organisations et des citoyens” est passible de lourdes peines de



prison. Les femmes victimes d'abus sont ainsi effrayées d'engager des poursuites contre les organes d'Etat, ou même de parler publiquement pour défendre leurs droits.

- Des avortements de fœtus de sexe féminin sont pratiqués dans certaines régions rurales en violation de la loi.
- Les violences domestiques contre les femmes restent très répandues et souvent perçues comme un moyen légitime du mari pour "éduquer" sa femme. Les épouses dénoncent rarement leurs maris pour de tels traitements à cause des traditions morales mais aussi du fait que la procédure de plainte est lourde.
- Les programmes de planification familiale de l'Etat sont centrés sur la notion de responsabilité des femmes dans la reproduction, plutôt que sur la promotion d'un processus impliquant aussi les décisions et les comportements des hommes.
- L'avortement est utilisé comme méthode de planification familiale.
- L'existence des réseaux de prostitution : Des milliers de femmes sont vendues de force à l'étranger pour devenir des esclaves sexuels ou sont "offertes en location". Les femmes et les jeunes filles y sont sujettes à des traitements particulièrement cruels.
- Les enfants, nés à l'étranger, n'ont pas droit au permis de résidence obligatoire. Ils sont donc des citoyens illégaux, privés de leurs droits d'aller à l'école ou à bénéficier de la sécurité sociale.
- Les femmes sont surexploitées dans l'industrie du textile.
- Il existe une inégalité d'accès aux soins médicaux.

➤ **Education et Culture**

- **Les avancées**

Les femmes vietnamiennes sont de plus en plus impliquées dans les sciences et technologies.

Le Vietnam reconnaît l'éducation comme une priorité nationale. Depuis 2008, le Gouvernement alloue 20 % de son budget au secteur de l'éducation. Le solide engagement du Gouvernement envers l'éducation ainsi que le soutien culturel et social à l'éducation ont conduit à des progrès significatifs dans ce secteur.

Le Vietnam a des taux élevés d'achèvement du primaire, une forte parité entre les sexes, une faible ration élèves/enseignant et un faible taux d'enfants non scolarisés. La politique du pays, baptisée



Fondamentaux de la qualité des normes de niveau scolaire, a permis l'accès universel à l'éducation et de veiller à ce que des conditions minimales soient respectées dans chaque école primaire.

De nos jours, la femme vietnamienne gère et règle encore presque tout au sein de sa famille. C'est encore son devoir de transmettre à ses enfants toutes les valeurs vietnamiennes, d'assurer leur éducation et de préserver le bien-être de son foyer.

Le 21ème siècle n'a pas pu influencer, pour ne pas dire pervertir, la coutume des femmes vietnamiennes. Aujourd'hui encore, bon nombre d'entre-elles préfèrent garder leurs modes vestimentaires plutôt que de se lancer dans les engouements du siècle. Ce qui montre combien la femme vietnamienne a su garder et montrer ses valeurs, et elle est bien fier de son patrimoine culturel.

C'est d'ailleurs ce tempérament des vietnamiennes qui a fait qu'elles ont pu collaborer avec les hommes durant les périodes de guerre. Et même si, dernièrement, la plupart d'entre elles ont dû reprendre leur ancien statut à cause des problèmes d'ordre économique auxquels le pays est confronté, les femmes vietnamiennes défendent toujours très bien leurs valeurs.

- **Les obstacles**

Une forte proportion de filles continue d'abandonner leur scolarité. Les filles dans les zones rurales et isolées n'ont pas pleinement accès à l'éducation. Moins de femmes poursuivent des études supérieures pour des raisons multiples. Cela réduit leur chance à occuper des postes de responsabilité.

➤ **Parité**

- **Les avancées**

Le Vietnam a enregistré de nombreux progrès dans le règlement de l'écart des sexes en matière d'éducation, d'emploi et de soins de santé. C'est en tout cas ce qu'a estimé Bruce Campbell, coordinateur permanent par intérim de l'ONU au Vietnam. Il a fait cette remarque à Hanoi, lors d'une cérémonie marquant la fin du programme de coopération entre le Gouvernement vietnamien et les Nations Unies en termes d'égalité des sexes.

- **Les obstacles**

De 1989 à 2009, les résultats démontrent un léger déclin de la participation au marché de l'emploi chez les

femmes et une augmentation chez les hommes dans les zones urbaines. Les femmes des zones urbaines affichent des taux de participation au marché du travail inférieurs à ceux des femmes des zones rurales. Les résultats par région révèlent que moins de femmes travaillaient dans la région du Sud-Est, une tendance qui a perduré au fil des deux décennies.

➤ Participation politique des femmes

- **Les avancées**

Le taux de femmes aux postes de direction ne cesse d'augmenter dans de nombreux organes, branches et secteurs. On note une amélioration dans le taux de représentation des femmes au Parlement, l'un des plus élevés en Asie. Ainsi, à l'issue des élections législatives du 22 mai 2016, sur 494 sièges parlementaires 132 sont occupés par des femmes soit 26,7 %. La loi de 2001 sur l'élection des députés à l'Assemblée nationale prend en charge la question des femmes. La loi de 2003 sur l'élection des membres des conseils populaires institue des quotas de sièges réservés aux femmes.

- **Les obstacles**

Il existe une sous-représentation des femmes nommées dans les organes de décision, notamment aux échelons des districts, des communes et des quartiers.

Dans le système judiciaire, les postes les plus élevés sont généralement occupés par des hommes. Cela est dû à un certain nombre de difficultés auxquelles font face les femmes qui travaillent dans le secteur de la justice : les normes d'emplois fortement empreintes de masculinité, le problème de harcèlement sexuel sur le lieu de travail, une plus forte implication dans le soin des enfants et les tâches ménagères, des exigences différentes au niveau de l'âge de la retraite ayant un impact sur les possibilités de promotion entre autres.

➤ Violences basées sur le genre

- **Les avancées**



Le Vietnam a adopté en 2007 la loi sur la prévention et le contrôle de la violence conjugale dont l'article premier définit la violence conjugale et l'article 2 énumère les actes de violence conjugale. L'article 42 de cette même loi qui prévoit les sanctions pénales pour actes de violence conjugale dispose que « Toute personne commettant un acte de violence conjugale, selon la gravité de la violence, se verra imposer une amende pour infraction civile, fera l'objet de mesures disciplinaires ou se verra infliger une sanction criminelle et devra réparer tout tort causé ».

Quant aux articles 20 et 21 de la loi sus-visée, ils réglementent l'interdiction de contact, qui peut aller jusqu'à quatre mois, entre une victime de violence conjugale et son bourreau.

Le Centre pour les femmes et le développement gère, avec l'appui de l'Union des femmes du Vietnam, une ligne nationale d'assistance téléphonique, quoique celle-ci ne soit pas largement annoncée dans les zones rurales. Le Centre d'études et de sciences appliquées sur le genre, la famille, les femmes et les adolescents qui est une ONG établie en 2001 gère, quant à elle, six lignes téléphoniques de conseils axées sur la violence conjugale, la traite des personnes et la protection des droits des lesbiennes.

En 2014, il est dénombré 300 « résidences de confiance », établies par l'Union des femmes du Vietnam et qui permettent aux femmes de se réfugier vers une autre famille pendant que les autorités et les dirigeants communautaires tentent de confronter l'agresseur présumé aux faits et de régler les plaintes.

- **Les obstacles**

- ✓ Au Vietnam, les normes patriarcales ont créé une société dans laquelle la violence sexiste est souvent considérée comme « normale » et les femmes sont encouragées à faire face à cette violence en dehors du système de justice pénale. Il en résulte une faiblesse des taux de déclaration de violence contre les femmes et les victimes sont appelées à se tourner vers des facilitateurs de réconciliation au sein de leur communauté locale pour arriver à une solution au sein de la famille avant d'impliquer le système de justice pénale.
- ✓ Les femmes victimes de violence aux mains de leur conjoint sont généralement réticentes à en parler afin de bénéficier de l'aide de services spécialisés ou de personnes en position d'autorité. Cela s'explique par une crainte de l'opprobre social et d'un harcèlement par le conjoint ou des membres de leur famille. Le peu de femmes ayant eu le courage de solliciter de l'aide, l'ont fait auprès de dirigeants locaux qui considèrent que la violence conjugale est une affaire de famille.



- ✓ Il y a une absence de dispositions législatives érigeant explicitement en infraction pénale le viol conjugal.
- ✓ On note un faible taux de dénonciation de la violence à l'égard des femmes et de condamnations des auteurs.
- Manque d'informations et de données statistiques sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles notamment les cas de viol.
- Insuffisance de communication sur les mesures prises pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes.
- Insuffisance des moyens fournis pour les poursuites judiciaires engagées contre les auteurs d'actes de violence et des sanctions qui leur sont infligées.
- Persistance de la traite des femmes et des filles et l'exploitation de la prostitution.
- Manque de données sur les phénomènes de la traite et de l'exploitation de la prostitution.

L'adultère d'une femme est très mal perçu par la société vietnamienne contrairement à celui des hommes qui reste banal.

- ✓ Les mentalités traditionnelles favorisent les stéréotypes de genre dans la mesure où une famille donnant naissance à un enfant de sexe féminin reste mal perçue.
- ✓ Les femmes ont des besoins biologiques (pré et post-natal) et sociétaux (elles sont typiquement celles qui prennent soin des enfants) différents, situation que le système de justice pénale ne prend pas toujours en considération.

➤ Accès à la justice

- Les avancées

Au cours des années 2012-2013, le système juridique vietnamien a connu des changements significatifs notamment au niveau des droits fondés sur le genre. Sur fond de réforme du système judiciaire au milieu des années 2000, la loi sur l'égalité des sexes a été adoptée illustrant l'engagement du Gouvernement à construire un système légal juste et démocratique.

Le Gouvernement a mis en place un fonds d'aide juridictionnelle mais les critères d'accès sont restrictifs.



- Les obstacles

Bien qu'une législation ait été adoptée pour interdire la violence contre les femmes, la police et le bureau du procureur ont une formation limitée pour mener à bien l'application de ces lois. Une fois qu'une affaire est devant les tribunaux, les femmes sont souvent dans l'impossibilité d'accéder aux services d'aide juridique et le tribunal n'a pas de procédure en vigueur pour traiter de manière appropriée les besoins spécifiques des victimes de violence. En effet, les femmes ont un accès limité à l'aide juridique, car cette aide n'est pas gratuite pour les femmes dont le ménage a un revenu supérieur au seuil de pauvreté, même si elles n'ont pas accès à ce revenu ou qu'elles sont victimes de violence.

Le recours fréquent, pour le règlement des litiges, à la réconciliation et à la médiation y compris dans les cas de violence conjugale, est au détriment des femmes et qu'il les empêche d'accéder à la justice et aux moyens de recours.

Les femmes au Vietnam se heurtent encore à de nombreuses difficultés au sein du système de justice pénale, que ce soit en tant que survivantes de violences, auteurs de crimes ou employées du secteur de la justice pénale.

➤ **Accès aux ressources**

- **Les avancées**

En mars 2019, quelque 71,2 % des femmes vietnamiennes font partie de la population active. Et le Gouvernement vietnamien s'est engagé à réserver 2,6 % du PIB au financement des subventions sociales en faveur des personnes les plus vulnérables, dont les femmes et les jeunes filles. Le Vietnam se positionne au deuxième rang en Asie du Sud-Est en termes de femmes propriétaires d'entreprise ou occupant des postes de direction importants dans de grands groupes.

- Les obstacles

Les femmes restent concentrées dans l'économie parallèle, ce qui a des répercussions sur leur droit aux prestations de sécurité sociale et autres avantages sociaux notamment les soins de santé.

Il est noté dans ce pays une ségrégation des emplois entre femmes et hommes et une persistance de forts écarts de rémunération entre ces deux sexes.



OBSERVATIONS GENERALES

La structure politique de l'Etat-Parti unique, avec son manque de transparence et de liberté politique et le contrôle omniprésent du Parti Communiste du Vietnam (PVC) sur tous les aspects de la vie ralentissent lourdement la concrétisation des droits des femmes. En dépit de ses engagements, des multiples lois, ordonnances et décrets, on note une inadéquation entre les textes et leur application. Ainsi, de graves discriminations contre les femmes persistent. Les violences domestiques, la traite des femmes et des jeunes filles, la prostitution, l'épidémie grandissante du VIH/SIDA parmi les femmes, les violations des droits en matière de reproduction sont des problèmes très sérieux mais restent la plupart du temps ignorés ou impunis par les autorités. Ce qui dissuade les femmes de dénoncer les violations dont elles sont victimes. L'inaction des autorités est perçue comme un message selon lequel ces formes de discriminations contre les femmes est socialement acceptable.

Dans son rapport relatif à l'état d'application de la CEDEF, le Vietnam établit la liste des nombreux décrets et règlements pris par le Gouvernement sur l'égalité de l'accès aux soins, mais leur impact sur le terrain est faible. A tous les niveaux de l'administration locale, les hommes restent les preneurs de décision. L'inégalité entre les hommes et les femmes peut également être décelée en termes d'accès aux formations et d'avancement professionnel.

La femme semble être, au Vietnam, tel un objet dont les hommes peuvent se servir à leur guise pour ensuite le jeter ou le vendre. En réalité, il existe un énorme fossé entre les hommes et les femmes en termes de mise en œuvre des droits de celles-ci et d'octroi de la possibilité de faire valoir leurs droits.

RECOMMANDATIONS

- Sensibiliser largement les femmes sur leurs droits et rendre accessible les instruments juridiques nationaux et internationaux.
- Renforcer l'autonomisation financière des femmes.
- Former la junte féminine à la prise de parole en public.
- Elaborer et mettre en oeuvre des programmes d'alphabétisation des femmes pour stimuler leur conscience sociale et citoyenne.



- Organiser des sessions de formation à l'attention des personnels de police et de justice sur le contenu des différentes lois relatives à la protection des femmes.
- Lutter contre la discrimination relative au genre et promouvoir un changement culturel.
- Retirer la réserve faite au paragraphe 1er de l'article 29 de la CEDEF pour éviter tout blocage dans l'interprétation et l'application des dispositions de la présente Convention.
- Renforcer les mesures destinées à prévenir les grossesses non désirables, notamment en faisant en sorte que les méthodes modernes de régulation des naissances soient plus largement accessibles, acceptées et utilisées, afin que l'avortement ne soit plus utilisé comme méthode de planification familiale.
- Modifier les lois et instruire de nouvelles politiques pour s'assurer que les pères jouent un rôle égal dans l'éducation des enfants.
- Adopter une législation autorisant l'établissement d'organisations indépendantes de femmes pour améliorer la protection des droits des femmes et encourager l'émergence d'une société civile vivante et dynamique au Vietnam.
- Autoriser l'établissement de médias indépendants et de syndicaux libres.
- Autoriser les organisations internationales de défense des droits de l'homme et des femmes à surveiller la situation des femmes au Vietnam et à leur faire profiter de la solidarité internationale.
- Accentuer les efforts pour prévenir et combattre la traite des femmes et des jeunes filles.
- Etablir des accords bilatéraux pour le sauvetage et la réhabilitation des victimes dans les pays où des expatriées vietnamiennes sont exploitées ou victimes de la traite.
- Cesser les harcèlements et les arrestations arbitraires de femmes victimes d'injustices.
- Simplifier la procédure de plainte devant les commissariats de police.
- Garantir les droits fondamentaux aux défenseurs des droits humains notamment les droits des femmes en stoppant les arrestations arbitraires et les procès iniques.
- Procéder à la signature et à la ratification du Protocole facultatif à la CEDEF pour permettre aux victimes de violation de droits des femmes de porter un recours au niveau international après épuisement des voies de recours internes.
- Augmenter et diversifier les services d'aide aux femmes victimes de violence.
- Produire des données statistiques à intervalle régulier sur la situation des femmes et des filles.
- Mener d'urgence des campagnes de sensibilisation sur le problème du VIH/SIDA afin d'informer tant les hommes que les femmes sur la prévention.

N.B : Le RF-EFH peut accompagner le pays dans son processus de prise de mesures spéciales pour améliorer la situation des femmes dans les régions rurales, réduire les disparités de richesses et étendre l'accès aux soins médicaux, à l'éducation, aux opportunités professionnelles et aux ressources.

Documents consultés

<http://trungdungvo.blog.lemonde.fr/category/droits-des-femmes/> consulté le 1^{er} octobre 2014

<http://blog212.dauphine.fr/la-condition-des-femmes-au-vietnam/> consulté le 1^{er} octobre 2014

Contre-Rapport pour le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Violations des droits de la femme en République socialiste du Vietnam (Rapport compilé par le Comité vietnamien pour la défense des droits de l'homme, organisation affiliée à la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH))

<https://www.lecourrier.vn/le-vietnam-devoile-ses-priorites-en-matiere-de-droits-des-femmes/601744.html>
consulté le 08/08/2019

<https://www.lecourrier.vn/le-vietnam-a-la-63e-session-de-la-commission-de-la-condition-de-la-femme/601557.html> consulté le 08/08/2019

<https://redtac.org/asiedusudest/2017/06/20/la-femme-vietnamienne-et-sa-place-en-societe-selon-les-mentalites-et-le-regime-communiste/> consulté le 08/08/2019

<https://www.unodc.org/unodc/fr/frontpage/2013/November/women-still-face-many-difficulties-accessing-justice-in-viet-nam.html> consulté le 08/08/2019

<https://www.refworld.org/docid/56d800314.html> consulté le 08/08/2019



Réseau francophone
pour l'égalité
Femme-Homme

